

MÉMO RENTRÉE 2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous trouverez dans le présent document toutes les informations, connues à ce jour, en vue de la Rentrée de septembre 2026 des Collèges et du Lycée de l'Ensemble scolaire. Merci d'y prêter l'attention nécessaire.

Je vous prie de croire, Chers parents, en mon entier dévouement.

Thomas BECK, Chef d'établissement



VOS INTERLOCUTEURS

Collège NOTRE -DAME	Collège BOSSUET	Lycée BOSSUET
M. Yannick LISSAT , Adjoint au Chef d'établ. Responsable du niveau 3 ^{ème} M. Olivier PLATS , Cadre d'éducation Mme Sylvie ROBERT , Secrétaire Mme Cathy MONTEIL Responsable des niveaux 6 ^{ème} et 4 ^{ème} Mme Christine CHAMBON-DAVID Responsable du niveau 5 ^{ème}	Mme Cécile TESSIER , Adjointe au Chef d'établ. Responsable du niveau 3 ^{ème} M. Pierre-François DAVID Cadre d'éducation Mme Rabéa HUCHON , Secrétaire Mme Isabelle COMTE-MOREL Responsable du niveau 6 ^{ème} Mme Maryline ROULET-BARROUL Responsable du niveau 5 ^{ème} Mme Pascale DAHER HEYMES Responsable du niveau 4 ^{ème}	M. Aurélien CHYPPE , Responsable du fonctionnement du Lycée, Responsable du niveau Terminale Mme Corinne MAGNE Cadre d'éducation Mme Céline GRANET , Secrétaire Mme Nora NAUFAL Responsable du niveau 2 ^{nde} Mme Emmanuelle SANCHEZ Responsable du niveau 1 ^{ère}
Mme Catarina DA SILVA OLIVEIRA , Adjointe au Chef d'établissement en charge de la Pastorale		
Mme Dorothee FAVAREL , Responsable de l'Internat		

LES HORAIRES DE LA RENTRÉE

Date	Site NOTRE -DAME	Site BOSSUET
Mardi 1 ^{er} septembre	9 h 30 → 16 h 55 : Sixièmes	8 h 45 → 16 h 55 : Sixièmes
		11 h 00 → 15 h 45 : Secondes
		13 h 00 → 15 h 45 : Terminales
	14 h 30 – 16 h 55 : Troisièmes	14 h 00 – 16 h 55 : Troisièmes
		15 h 00 → 16 h 55 : Premières
Mercredi 2 septembre	9 h 00 → 11 h 55 : Cinquièmes	10 h 00 → 11 h 50 : Cinquièmes
	10 h 00 → 11 h 55 : Quatrièmes	10 h 00 → 11 h 50 : Quatrièmes

Début effectif des cours selon l'emploi du temps habituel

Niveau	Jour, heure
Sixième	Mercredi 2 septembre, 7 h 55
Cinquième	Jeudi 3 septembre, 7 h 55
Quatrième	Jeudi 3 septembre, 7 h 55
Troisième	Mercredi 2 septembre, 7 h 55
Seconde	Mercredi 2 septembre, 7 h 55
Première	Mercredi 2 septembre, 7 h 55
Terminale	Mercredi 2 septembre, 7 h 55

➤ Une **Journée de Cohésion** pour tous les élèves de 6^{ème} aura lieu le **vendredi 11 septembre** et pour tous les élèves de 2^{nde} le **jeudi 17 septembre** (une circulaire spécifique sera distribuée aux élèves).

➤ **Accueil des élèves internes** : ils sont invités, avec leur famille, le **Lundi 31 août** à partir de 16 h 00 sur le site BOSSUET, pour s'installer et pour un temps de rencontre avec le Chef d'établissement, les cadres de direction, la responsable et les éducateurs de l'internat.

Les élèves internes intégreront leur collège ou le lycée selon les horaires indiqués et vivront un *temps de Cohésion* courant septembre.

RÉUNIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

Collège Notre-Dame – Jeanne d'Arc	Lundi 21 septembre, 18 h 00
Collège Bossuet	Lundi 28 septembre, 18 h 00
Lycée Bossuet	Mardi 29 septembre, 18 h 00

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes des fournitures scolaires sont disponibles sur notre site internet www.edmichelet-brive.org.

VENTE DES REPAS – CARTES SELF

Le jour de la rentrée, une carte provisoire d'accès au Self sera remise aux élèves. Une fois les régimes de scolarité mis à jour, une carte nominative définitive sera distribuée. En cas de perte, demander un renouvellement de la carte sera facturé 5 €.

Vous créditez le compte de votre enfant avant tout passage au Self :

- Par carte bancaire via la plateforme *École Directe* : les codes d'accès pour les nouveaux parents seront diffusés par mail à partir du 24 août. Les codes des actuelles familles resteront en vigueur.
- Par chèque à l'ordre de « *OGE Edmond MICHELET* ».
- En espèces, à déposer à l'Accueil du Site Notre-Dame ou au Service Comptabilité Site Bossuet.

COMPLÉMENTS DE DOSSIER

➤ **Inscription ou réinscription** : toute pièce manquante sera remise **dès la rentrée** au professeur principal qui transmettra au secrétariat.

➤ **Assurance scolaire (au plus tard le 14 septembre 2026)** :

- La *Mutuelle Saint-Christophe* : l'information sera transmise sur *École directe* (possibilité de télécharger directement le document sur le site de la *Mutuelle Saint-Christophe*). Le montant de la cotisation est de 11,50 € par élève pour l'année (règlement par chèque à l'ordre de *OGE Edmond Michelet*).
- Autre possibilité : joindre une attestation d'assurance individuelle accident 2026 – 2027.

BOURSES

➤ **Bourses nationales de COLLÈGE** : pour toute demande de bourses, prière de retirer un dossier au secrétariat du Collège à compter du lundi 7 septembre 2026. Il devra être retourné au même secrétariat **au plus tard le 10 octobre 2026**. Au-delà de cette date, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

➤ **Bourses d'aide aux repas (Conseil Départemental, uniquement pour les collégiens inscrits demi-pensionnaire)** : démarche à effectuer sur le site internet du Conseil départemental. Une circulaire sera diffusée par l'établissement à la rentrée.

➤ **Bourses de LYCÉE** : pour toute demande, le dossier sera à retirer à la rentrée.

➤ **Bourse au Mérite** : versée à l'élève qui perçoit la Bourse de Lycée et qui a obtenu une mention *Bien* ou *Très Bien* au Diplôme national du Brevet.

LES HORAIRES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Collège Notre Dame – Jeanne d'Arc	Collège et Lycée Bossuet
7 h 55 → 11 h 55	7 h 55 → 11 h 50
13 h 00 ou 13 h 55 → 16 h 55 ou 17 h 50	

ACCUEIL DES ÉLÈVES

➤ **Accueil du matin** : dès 7 h 30 sur les deux Sites.

➤ **Étude du soir** : de 17 h 00 à 18 h 45 sur les deux Sites (17 h 50 le vendredi à Bossuet).

Attention aux horaires d'ouverture des portails durant la pause méridienne (voir règlement intérieur).

VACANCES SCOLAIRES 2026 – 2027

Toussaint	du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin.
Noël	du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin.
Hiver	du vendredi 12 février après la classe au lundi 1 ^{er} mars au matin.
Pâques	du vendredi 9 avril après la classe au lundi 26 avril au matin.
Cours non assurés le mercredi 11 novembre (<i>Armistice 1918</i>), le lundi 29 mars (<i>Lundi de Pâques</i>), le jeudi 6 et le vendredi 7 mai (<i>Fête de l'Ascension</i> et "pont") et le lundi 17 mai (<i>Lundi de Pentecôte</i>).	
Été	Jeudi 1 ^{er} juillet après la classe (<i>Journée pédagogique le vendredi 2 juillet</i>).

SANTÉ



ATTENTION !

Conformément aux instructions ministérielles, aucun médicament ne pourra être pris par un élève sans présentation de l'ordonnance et d'une autorisation parentale écrite au Cadre d'éducation, ainsi qu'à la Responsable de l'Internat pour les élèves internes.